



**LE THILLAY**

Date de convocation :  
12 mars 2025

Date d'affichage :  
12 mars 2025

Nombre de  
conseillers :

- ◆ En exercice : 26
- ◆ Présents : 17
- ◆ Votants : 25

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 13.03.2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice GEBAUER, Maire,

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 21/04/2025

ID : 095-219506128-20250324-DEL13032025-BF



**Etaient présents :**

Monsieur ROMERO, Madame DE OLIVEIRA, Monsieur KOVAC, Madame RODRIGUES,  
Monsieur CHARPENTIER, Madame CABRERA,

Madame LE MILLOUR, Madame DA CRUZ, Madame JAKIC, Conseillers Municipaux délégués

Monsieur JANIVEL, Monsieur INDIANA, Madame THEMOT, Monsieur SAINTE BEUVE,  
Madame TOURBEZ, Monsieur LUNAZZI, Monsieur PEIRE, Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur CHOCHOIS a donné pouvoir à Monsieur INDIANA  
Madame DOS RAMOS a donné pouvoir à Madame DE OLIVEIRA  
Madame AMBERT a donné pouvoir à Madame JAKIC  
Madame MATHURINA a donné pouvoir à Monsieur JANIVEL  
Monsieur ESNEE a donné pouvoir à Monsieur LE MAIRE  
Madame MARCHANDISE a donné pouvoir à Monsieur ROMERO  
Madame TESSON a donné pouvoir à Monsieur SAINTE BEUVE  
Madame GALTIE a donné pouvoir à Monsieur PEIRE

**Absente excusée :**

Madame HAFED

Secrétaires de séance :

Madame LE MILLOUR et Monsieur LUNAZZI

**Révision de l'attribution de compensation par la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France**

**RAPPORTEUR : Monsieur LE MAIRE**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

VU le rapport de la CLECT du 25 avril 2024,

VU la délibération n° 24.387 du 18 décembre 2024 adoptant le pacte financier et fiscal de solidarité,

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 095-219506128-20250324-DEL13032025-BF



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ⇒ **APPROUVE** la révision de l'attribution de compensation telle que proposée dans la délibération n° 25.15 du 12 février 2025 de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.
  
- ⇒ **DIT** que la présente délibération sera notifiée au Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

*Le Maire certifie que cette délibération a été transmise  
à la Sous-Préfecture le 30 mars 2025*



Le Maire

Patrice GEBAUER

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise,  
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*